

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 24 septembre 2010
(convocation du 13 septembre 2010)
(convocation du 13 septembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30
M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Commune de Gradignan - Manifestation Lire en Poche du 1er au 3 octobre 2010
- Subvention - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La commune de Gradignan entend organiser, cette année encore, le Salon « Lire en Poche- Gradignan » du 1er au 4 octobre 2010 dont ce sera la 6^{ème} édition.

L'objectif global de cette manifestation est d'imprimer une réelle dynamique autour du livre et de la lecture, de donner l'envie et le plaisir de venir à « lire en Poche - Gradignan », et de participer à toutes les animations y afférent.

Cette manifestation sera également, l'occasion de poursuivre des actions de proximité menées envers divers publics, scolaires, familles et associations.

Ce salon fait partie des opérations mentionnées par le contrat de co développement passé avec la commune de Gradignan, validées par le Conseil de Communauté du 10 juillet dernier, et qui prévoit le financement sollicité.

Cette manifestation annuelle aura lieu, de façon traditionnelle, dans les locaux du Théâtre des Quatre Saisons, et de manière plus marquée cette année, à la médiathèque, pour accueillir les débats et conférences organisées autour du livre.

Ce salon comprendra un volet culturel, des rencontres d'auteurs, des conférences, expositions et animations diverses, auxquels ont participé une quinzaine de libraires girondines.

Cette année, deux écrivains connus seront invités d'honneur, à savoir Daniel Pennac et Russel Banks et une soixantaine d'écrivains d'origine étrangères.

Les objectifs poursuivis par ce salon sont multiples, à l'image des rencontres qu'elle entend susciter et promouvoir, et ont été les suivants :

- le développement de l'esprit social : l'accès libre au salon et les activités mises en place ont permis une ouverture aux 12 000 visiteurs qui franchissent chaque année les portes du salon,
- un objectif économique : soutien à l'économie du livre,
- un objectif professionnel : s'assurer le partenariat avec la filière « métiers du livre » de l'IUT Michel Montaigne, et développement de la filière du livre de format poche qui offre au plus grand nombre la possibilité de découvrir et d'accéder à la connaissance,

- un objectif éducatif : avec le développement d'actions de sensibilisation à la lecture et à l'écriture en direction du grand public, mais également de publics spécifiques (scolaires, seniors, population carcérale,),
 - un objectif ludique en associant les livres et les jeux afin que ce salon devienne une fête populaire et un moment de rencontres et d'échanges.
 Pour cette manifestation, la commune de Gradignan a sollicité de la Communauté Urbaine une subvention à hauteur de 30 000 € pour un budget subventionnable de 195 000 €T.T.C répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Rencontres d'auteurs	20 500	CRA	20 000
Animations	12 000	CG 33	10 000
Communication	40 000	DRAC	5 000
Frais postaux	5 000	CNL	18 000
Honoraires prestataires	9 500	Caisse Dépôts et Consignations	3 000
Charges personnel	145 000	CUB	30 000
Animation	12 000	Libraires	9 000
Location de matériel	38 000	Partenaires privés	57 000
Hébergement –Transport	12 000	Fonds propres	150 000
Dotations	8 000		
TOTAL	302 000		302 000

Les commissions permanentes du Conseil Régional et du Conseil Général du mois de juillet ont émis un avis favorable au soutien de cette manifestation.

Le contrat de co développement précité indique que cette manifestation aura le soutien financier de la Communauté Urbaine qui sera réexaminé dans le cadre du nouveau règlement d'intervention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, et si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté :

- Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Entendu le rapport de présentation,

- Considérant que la demande de subvention de la mairie de Gradignan à hauteur de 30 000 € pour l'organisation de la 6^{ème} édition de la manifestation Lire en Poche est recevable,

DECIDE

Article 1 : l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à la ville de Gradignan pour l'organisation du salon « Lire en Poche Gradignan » qui se déroulera du 1er au 4 octobre à Gradignan,

Article 2 : Autoriser le Président de la Communauté Urbaine à signer la convention relative au règlement financier de la subvention attribuée,

Article 3 : le montant de la dépense sera imputé sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65734, s/fonction 900, CRB D100 ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Le groupe des élus Communistes et apparentés ne prend pas part au vote et le groupe des élus Verts-Europe Ecologie vote contre
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,
M. JEAN-CHARLES BRON

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
18 OCTOBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 18 OCTOBRE 2010